

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 325

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 325 24 juillet 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

325

Domaine public

Les grands mots

Face à la « crise » un grand mot : la mobilité, professionnelle ou purement géographique. Plus de postes vacants ici ? que les travailleurs émigrent donc là, où les offres d'emploi existent encore... Telle profession est-elle embouteillée ? alors des cours de recyclage s'imposent, qui orienteront les bras et les cerveaux disponibles vers des secteurs délaissés...

Et l'arithmétique élémentaire de venir au secours de telles propositions : les statistiques officielles faisant état, dans notre pays, à la fois d'environ 7500 chômeurs et de 3000 places à repourvoir, ce sont plus de 2000 personnes qui pourraient cesser de « pointer » tous les jours, moyennant quelque « mobilité » !

Il est certain que du point de vue économique, une plus grande « mobilité » des travailleurs garantit une utilisation plus efficace de la capacité de production, industrielle en tout cas. Un climat de tension sur le marché du travail donne fort à propos une dimension humanitaire à ce facteur de rentabilité bien connu (même si en temps « normal », une certaine mobilité signifie aussi pour les ouvriers des possibilités d'avancement professionnel). D'où une tentation permanente, au sein du patronat, de forcer sur la « crise » pour faciliter des réorganisations difficiles, voire impossibles, à entreprendre à froid, sans l'alibi de l'urgence.

Il faut bien admettre en effet que les instruments, pédagogiques surtout, qui rendraient une certaine mobilité supportable pour les travailleurs, et qui plus est pour les chômeurs, font aujourd'hui défaut, quand bien même les syndicats sont à la tâche dans ce domaine, quand bien même la Confédération met par exemple l'accent sur la formation permanente. Ce, pour la « mobilité professionnelle ». Quant à la « mobilité géographique », elle est déjà considérable dans notre pays eu égard aux inconvénients qu'elle entraîne pour les travailleurs : on ne comptait pas moins, il y a quatre ans,

d'un million de personnes quittant leur commune ou leur canton de domicile pour aller travailler ailleurs (autrement dit, un million de mouvements pendulaires en 1970 : ce chiffre a pratiquement doublé depuis 1950, puisqu'il est monté, en pourcentage de la population, de 17 à 31 %) tandis qu'un salarié sur quatre passait une heure ou davantage sur le chemin de son travail.

Avant de saluer dans une nouvelle « mobilité » le remède aux difficultés actuelles de l'économie, ce constat mérite d'être analysé soigneusement. Mais il y a plus !

On n'a pas encore terminé de répertorier les répercussions sociales de cette fameuse « mobilité ». Aux Etats-Unis, où le phénomène est bien sûr au moins multiplié par quatre, on a constaté qu'elle favorisait la banalisation des relations humaines, qu'elle provoquait une certaine dissolution des liens familiaux, qu'elle creusait un fossé toujours plus profond entre les jeunes et les vieux, entre les pauvres et les riches, etc., que les déménagements successifs qu'elle implique perturbent souvent gravement le développement scolaire des enfants, bref qu'elle crée un climat favorable à la délinquance et à la disparition de la responsabilité collective au sein des communes par exemple.

Le prix à payer semble donc élevé, les préparatifs sociaux et économiques délicats : la « mobilité » n'est pas la panacée universelle dont parlent certains, tout au plus une musique d'avenir ! Pour l'heure, ne pas tomber dans le piège des grands mots.

DANS CE NUMÉRO

p. 2 : Annexe de l'éditorial : Il y a crise et « crise » ;
p. 3 : Un scandale « exemplaire » dans le bâtiment en RFA ; pp. 4 et 5 : Elections fédérales d'octobre prochain : selon votre puissance et votre grade militaire - La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 6 : Point de vue — Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; p. 7 : M. Kneschaurek et l'an 2000 — Une nouvelle de G. Baechtold ; p. 8 : Télévision : CH-Suisse — Les employés au plus bas.